

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES DU 25 JUILLET 2022

Le vingt cinq juillet deux mil vingt deux

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Présents ou représentés : Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY , Olivier CHAMOT, Jocelyne BORNE (procuration), Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU (procuration), Mickaël BAF COP, Céline JEANNINGROS, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA

Absents ou excusés : Sandrine BOCHET, Bernard SAILLANT, Christian LEOTY, Christophe BALMIER

Secrétaire de séance : Olivier CHAMOT assisté de Martine BRAND, secrétaire de mairie.

Date de convocation : 18 juillet 2022

M. le Maire ouvre la séance à 19H30 et propose la désignation de M. Olivier CHAMOT comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 30 mai 2022 n'appelant pas d'observations est approuvé et devient procès-verbal.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Compte-rendu d'activités et des décisions prises :
 - * autorisations d'urbanisme délivrées
 - * environnement, vidéosurveillance
 - * scolaire
- Aménagement d'un pumptrack
 - * signature d'une convention avec l'ACSB
 - * demande de subvention à l'ANS
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
- Revalorisation de l'indice brut de la fonction publique territoriale
- Questions diverses
 - * alerte renforcée période sécheresse
 - * informations sur le réseau d'eau de la commune

*** Compte-rendu d'activités**

- Autorisations d'urbanisme délivrées

Permis de construire

- Mme Océane DUROVRAY au Petits Pierres pour la création de 2 logements dans une bâtisse existante

Permis de construire modificatif

- GAEC La Ferme de Bornette, au chemin de la Côte pour l'agrandissement du sous-sol du hangar sinistré

Déclarations Préalables

- M. Mme AUDUBERT Eric – 791 Route de Menthonnex pour la création de fenêtres sur les façades nord et ouest de la maison d'habitation.

- M. Mme BOUCHET Yannick – 1041 Route des Bornes pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

- M. BERNARD Julien – 91 Chemin de Chez Bonier pour la construction d'un garage accolé à la maison

- M. Mme CROSSET Sébastien – 1065 Route de La Rippaz pour la construction d'un abri de jardin.

- M. Mme BRAND Didier – 184 Route de chez Les Maîtres pour la construction d'un abri de jardin.

- M. Mme DOUTEAU David – 1190 Route de la Rippaz pour l'aménagement d'un gîte et pose d'un vélux

- Environnement

L'assemblée est informée du réaménagement et de la nouvelle organisation de la plateforme de déchets verts de l'Epine.

Un panneau d'information a été installé sur le site.

- Vidéosurveillance

La demande d'autorisation d'installation de caméras est en cours. Des compléments d'informations ont été demandés pour la commission préfectorale du mois de septembre.

Dès l'accord des services de l'Etat, Monsieur le Maire se chargera des demandes de subventions.

Il est décidé que lorsque le projet sera finalisé, il sera présenté à la population à l'occasion d'une réunion publique du conseil municipal.

- Scolaire

Le 24 juin s'est déroulée la fête de l'école, organisée conjointement par l'APE, le Comité des Fêtes et la municipalité où il a été rendu hommage à Pascal MARCUZY, le directeur qui part en retraite.

Le 5 juillet, une réception officielle a été organisée en son honneur par la commune à la salle polyvalente, en présence de l'inspectrice d'académie, des représentants des DDEN, de la CCPC, des communes avoisinantes, du personnel scolaire et périscolaire de Menthonnex-en-Bornes et Villy-le-Bouveret et de très nombreux amis du corps enseignant.

Dans leurs allocutions, M. le Maire, la vice-présidente de la CCPC et les différents intervenants ont salué la carrière exemplaire de « Maître Pascal » qui a exercé avec passion son métier d'enseignant sur la commune durant toutes ces années. Il aura accompagné la mutation du village notamment au niveau des infrastructures scolaire en étroite collaboration avec le Maire, Guy DEMOLIS et son adjoint « au scolaire »

Bernard SAILLANT et contribué au dynamisme scolaire de Menthonnex-en-Bornes et Villy-le-Bouveret, engagé dans le cadre d'un regroupement pédagogique.

- Aménagement d'un pumptrack

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de construction d'un pumptrack en prolongement de l'aire de jeux de Chez Bastaly, en périphérie du bourg centre, sur un terrain communal.

Ce projet estimé à 74.156 € HT répond à une forte attente des jeunes du village et de l'Association Sportive et Culturelle des Bornes (l'ACSB), qui développe, l'organisation d'activités sportives.

Monsieur le Maire indique que l'Agence Nationale du Sport alloue des aides aux collectivités qui réalisent des équipements sportifs de proximité à condition d'appartenir à une intercommunalité couverte par un nouveau contrat de ruralité ou être situées dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de population rurale. Considérant que Menthonnex-en-Bornes remplit ces conditions, il propose de solliciter le concours de l'ANS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention, la plus élevée possible, auprès de l'ANS.

Convention avec l'ACSB

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un pumptrack, en prolongement de l'aire de jeux de Chez Bastaly, sur un terrain communal.

Ce projet d'équipement de proximité répond à une forte attente des jeunes du village et de l'association sportive locale (l'ACSB).

A cet effet, il est proposé de conventionner avec cette association pour l'entraînement et l'animation des jeunes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, décide de conventionner avec l'ACSB et charge Monsieur le Maire de régulariser la convention avec le président de l'association.

Il est également décidé de demander des devis pour l'engazonnement, la pose d'une barrière en bois ainsi que des bancs.

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

La M57 est destinée à être appliquée à l'ensemble des collectivités de France, toutes tailles et catégories confondues, au 1^{er} janvier 2024. Elle se substituera ainsi aux instructions M14, M52 et M71.

Après avis favorable du comptable public en date du 24.05.2022 sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57, La commune de Menthonnex-en-Bornes a décidé la mise en place de cette nomenclature à compter du 1^{er} janvier 2023 afin d'être opérationnelle à la date butoir du 24.01.2024.

- Revalorisation de l'indice brut de la fonction publique territoriale

L'assemblée est informée de la revalorisation de l'indice brut de la fonction publique territoriale ce qui se traduit par une augmentation du salaire du personnel communal. Néanmoins, il est décidé de ne pas augmenter les indemnités des élus.

* Questions diverses

- Alerte sécheresse

L'assemblée est informée que face à l'aggravation de la sécheresse due à la canicule et au manque de précipitations, les nappes phréatiques sont au plus bas. Certaines communes, comme Vovray-en-Bornes et Le Sappey sont concernées par un risque de coupures d'eau.

L'ensemble du territoire de la CCPC et particulièrement le secteur des Usse est appelé à réduire drastiquement sa consommation d'eau potable en respectant les consignes préfectorales.

La mairie, par le biais de ses moyens de communication, informe régulièrement la population (site facebook).

- Organisation du réseau d'eau potable sur le territoire communal

Il est rappelé que la commune a la chance de bénéficier de trois sources : le Creux Trosset, la Mouille des Prés et Tracafond ainsi que de l'interconnexion avec le réseau des Rocailles en période d'étiage.

Le réseau d'eau a largement été renouvelé ces quinze dernières années et une politique de protection des sources et des zones humides a été mise en œuvre depuis de nombreuses années sur le Plateau des Bornes afin de préserver au mieux la ressource.

L'eau potable est gérée par la Communauté du Pays de Cruseilles et notre réseau alimente la commune voisine de Villy-le-Bouveret.

A noter que la municipalité de Menthonnex-en-Bornes développe depuis plusieurs années une politique de récupération des eaux pluviales qui permet de contribuer à la défense incendie (DECI) et à l'arrosage des espaces verts.

DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

- Demande de subvention l'Agence Nationale du Sport
- Convention avec l'ACSB
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- Indemnité du maire, des adjoints du conseiller délégué

La séance est levée à 21 H 15

Le secrétaire de séance
Olivier CHAMOT

Le Maire,
Guy DEMOLIS



